



RÈGLEMENT

« Carnet de voyage : les paysages et patrimoines du Massif Central ! »

Du 20 juillet au 11 septembre 2020

Dans le cadre de l'animation de la page Facebook « Bio Massif Central », le Pôle Bio Massif Central lance l'Opération « Carnet de voyage : les paysages et patrimoines du Massif Central ! », du lundi 20 juillet au lundi 11 septembre 2020. Les abonné.e.s sont invité.e.s à envoyer des photographies concernant les paysages et patrimoines du Massif Central et éventuellement l'agriculture biologique.

Modalités de participation

Les participants doivent :

- s'abonner à la page Facebook [Bio Massif Central](#), si ce n'est déjà fait ;
- envoyer la photographie par message privé sur cette même page en mentionnant le lieu de la prise de vue et le copyright.

Les dates limites pour les envois des photos sont fixées, par région administrative, de la manière suivante :

Régions du Massif Central	Départements concernés	Date limite des envois
Occitanie	<i>Entièrement dans le Massif Central</i> : Lot, Aveyron, Lozère <i>En partie sur le Massif Central</i> : Tarn, Aude, Hérault, Gard, Tarn-et-Garonne Voir la liste des communes de ces départements concernées par le Massif Central : http://www.massif-central.eu/le-massif/le-territoire/	Mardi 28 juillet 2020
Bourgogne-Franche-Comté	<i>En partie sur le Massif Central</i> : Saône-et-Loire, Nièvre, Yonne, Côte-d'Or Voir la liste des communes de ces départements concernées par le Massif Central : http://www.massif-central.eu/le-massif/le-territoire/	Mardi 11 août 2020
Nouvelle-Aquitaine	<i>Entièrement dans le Massif Central</i> : Creuse, Haute-Vienne, Corrèze	Mardi 25 août 2020
Auvergne-Rhône-Alpes	<i>Entièrement dans le Massif Central</i> : Allier, Puy-de-Dôme, Loire, Haute-Loire, Cantal <i>En partie sur le Massif Central</i> : Ardèche, Rhône Voir la liste des communes de ces départements concernées par le Massif Central : http://www.massif-central.eu/le-massif/le-territoire/	Mardi 08 septembre 2020

Spécificités des photographies

Les participants doivent envoyer des photographies de paysages et/ou de patrimoines du Massif Central (patrimoine bâti, culinaire, folklorique, culturel, etc.).

Voir le tableau précédent pour la liste des départements concernés.

La photographie doit, si possible, être en lien ou illustrer l'agriculture biologique (par ex. : marché, étal, ferme, etc., avec apparition à l'image du logo AB/logo bio européen/mention écrite : agriculture biologique ou AB).

La photographie ne doit contenir, ni mentionner aucune marque de commerce, logo (sauf logo AB) ou autre signe distinctif (sur les vêtements, sur les bâtiments, sur les accessoires, etc.).

Les personnes présentes sur la photographie ne doivent pas être identifiables.

Nous nous réservons le droit de ne pas publier une photographie si celle-ci ne respecte pas les critères précédemment cités.

Les photographies devront être au format .jpg.

Utilisation des photographies par le Pôle Bio Massif Central

Chaque participant consent, à ce que sa ou ses photographie(s) soi(en)t déposée(s) et consultable(s) sur la galerie virtuelle de photos dédiée à cette opération « Carnet de voyage : les paysages et patrimoines du Massif Central ! » (sites web et page Facebook). Les participants autorisent le Pôle Bio Massif Central à utiliser leur(s) photographie(s), hors exploitations commerciales, sur tous supports existants ou à venir en lien avec les missions de l'association (<https://pole-bio-massif-central.org/mieux-nous-connaître/une-association-reconnue-d'intérêt-général/>).

Chaque photographie publiée sera accompagnée de son copyright (nom et prénom de l'auteur de la photo).

Données personnelles

Les données personnelles (à savoir nom et prénom) collectées dans le cadre de l'Opération « Carnet de voyage : les paysages et patrimoines du Massif Central ! » ne seront ni stockées, ni utilisées par le Pôle Bio Massif Central à d'autres fins que la mention du copyright.

Cessions de droits

Le participant atteste être l'auteur de la photographie postée et par conséquent titulaire exclusif des droits de propriété littéraire et artistique à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public de la photographie. Le participant garantit le Pôle Bio Massif Central contre toutes les réclamations et/ou prétentions que les tiers pourraient faire valoir en raison de l'utilisation des photographies par le Pôle Bio Massif Central.

Le participant garantit le Pôle Bio Massif Central contre toute éviction de son fait personnel et du fait de tiers et lui assure une jouissance paisible des droits cédés sur les photographies dans le cadre du présent règlement. Le participant s'engage à garantir et relever indemne le Pôle Bio Massif Central de toutes les conséquences et dommages pécuniaires qu'il pourrait subir, en cas de recours exercé par un tiers à l'encontre du Pôle Bio Massif Central du fait de l'utilisation des photographies concernées.

Ces droits sont consentis pour le territoire national et ce, pendant une durée de deux ans. Cette durée d'utilisation sera automatiquement reconduite, pour des périodes successives d'un an sauf dénonciation des participants formulée par courrier à l'adresse suivante :

Pôle Bio Massif Central

Opération « Carnet de voyage : les paysages agricoles bio du Massif Central »
89 avenue de l'Europe
BP-35
63370 Lempdes

Les participants accordent cette cession à titre gracieux et renoncent à demander et/ou réclamer au Pôle Bio Massif Central, toute rémunération et/ou contrepartie de quelque nature que ce soit à ce titre.

Décharge de Facebook

Ce concours n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook. La responsabilité de Facebook ne pourra être engagée en cas de litige.

L'Opération « Carnet de voyage : les paysages et patrimoines du Massif Central ! », est organisée dans le cadre de l'**Initiative Bio Massif Central**, par le **Pôle Bio Massif Central**.

